

VH/AC
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
-O-O-O-O-O-O-O-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-O-O-O-O-O-O-O-

DECRET N° 76-283 du 18 Novembre 1976

chargeant le Camarade Augustin HONVOH,
Ministre des Enseignements Technique et
Supérieur, de l'intérim du Ministre des
Transports pour compter du 17 Novembre 1976.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret N° 76-26 du 30 Janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N° 76-46 du 19 Février 1976, déterminant les Services rattachés
à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du
Gouvernement ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er.— Pour compter du 17 Novembre 1976, le Camarade Augustin HONVOH,
Ministre des Enseignements Technique et Supérieur, est chargé de l'intérim du
Ministre des Transports, pendant l'absence du Camarade Léopold AHOUÉYA.

ARTICLE 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.—

Fait à COTONOU, le 18 Novembre 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 METS-MT 6 Autres Ministères 13 SGG 4 SPD 2 BN 2
DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-IGF-DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 5 UNB 2 FSJEP 2 JORPB 1.—